

Bourses d'études de la FLM pour la théologie et la diaconie/le développement

Un appel à servir et à prendre soin de son prochain

La Fédération luthérienne mondiale (FLM) accompagne ses Églises membres dans leur vocation à vivre l'évangile dans le service et l'attention au prochain. Chaque année, environ 90 nouvelles bourses sont attribuées dans les domaines de la théologie et de la diaconie. L'objectif de cette approche est de doter les individus de connaissances, de compétences et de confiance pour renforcer les capacités des Églises dans leur mission holistique et préparer la prochaine génération de dirigeants dans la communion luthérienne. Les bourses d'études sont donc un moyen de donner aux Églises les moyens d'une croissance et d'un développement durables en leur sein et dans la communauté au sens large.

Le principal critère d'approbation d'un-e candidat-e est que la demande proposée réponde aux priorités stratégiques et aux besoins en capacités humaines de l'Église dans le domaine de la théologie et de la diaconie. Toutes les candidatures doivent être approuvées par leurs Églises.

Le prochain appel à candidatures sera ouvert le 1er août 2022. Chaque Église membre de la FLM peut prétendre à 7 bourses : 5 bourses ordinaires et 2 bourses à court terme. Les demandes peuvent concerner des bourses individuelles ou collectives et porter sur des études en théologie et/ou en diaconie. Les *directives de mise en œuvre des bourses d'études de la FLM* vous fournissent des informations plus détaillées. Veuillez les lire avant de soumettre toute demande.

La procédure de demande de bourse de la FLM sera complétée en ligne sur le portail des bourses de la FLM. Le lien vers le portail en ligne sera envoyé à chaque Église membre par courriel. Le « *Guide étape par étape* » vous aidera pour chaque phase du processus de candidature en ligne.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 octobre 2022.

Eligibilité

Chaque Église membre de la FLM peut prétendre à 7 bourses : 5 pour les études régulières et 2 pour les programmes à court terme. Les demandes peuvent concerner des bourses individuelles ou collectives et porter sur des études en théologie et/ou en diaconie.

Seul-e-s les candidat-e-s remplissant les critères suivants sont éligibles pour postuler à une bourse d'études de la FLM :

:

- Affiliation des candidat-e-s à l'Église : Seules les candidatures de membres actifs des Églises membres de la FLM sont prises en considération. Aucune demande soumise par des particuliers ne sera prise en considération.
- Nationalité des candidat-e-s : Seul-e-s les candidat-e-s provenant des pays en développement sont éligibles aux bourses d'études dans les domaines de la diaconie et du développement. Les bourses

d'études théologiques sont ouvertes aux candidat(e)s de toutes les régions du monde et de tous les pays.

- Limites d'âge : Les limites d'âge suivantes sont appliquées, en fonction du diplôme préparé et à quelques exceptions près, notamment pour les candidatures féminines* :

Diplôme	Âge maximum au moment de la demande*
Licences	35
Diplômes de master	40
Doctorat	45
Post-doctorat/recherche	50

*Considérations particulières :

- Pour les candidat-e-s qui sont des employés d'une Église au moment de la candidature, ces limites d'âge peuvent être dépassées sur demande spéciale.
- Seront préférés les candidat-e-s qui dépassent les limites d'âge en raison de facteurs sociaux et culturels qui les poussent à poursuivre leurs études plus tard que les périodes usuelles.

Présentation du processus de candidature et de validation

Appui de l'Église concernée

Toutes les candidatures doivent être avalisées par l'Église (siège social) du/de la candidat-e. La lettre officielle d'approbation de l'Église doit être téléchargée sur le formulaire d'examen du portail en ligne des bourses de la FLM (voir la procédure ci-dessous). Dans cette lettre, l'Église doit démontrer de manière convaincante comment une demande donnée répond aux priorités stratégiques et aux besoins en ressources humaines de l'Église dans le domaine de la théologie et/ou de la diaconie et comment la bourse d'études particulière profitera à l'Église et aux communautés locales. L'Église doit s'engager clairement à engager le/la candidat-e en tant qu'employé-e ou bénévole dans un domaine lié à la formation proposée après l'achèvement des études/de la formation du/de la candidat-e. On devra donc fournir une description de son rôle prévu, au-delà de termes très généraux.

Candidature

Chaque candidat-e doit remplir le formulaire de candidature en ligne et de le soumettre avec les documents requis (voir la procédure ci-dessous). La FLM fournira un « Guide étape par étape ».

Processus de candidature et de validation des bourses d'études de la FLM

- Août : démarrage du cycle de candidature. Les informations sur le nouveau cycle de candidature, comprenant les documents de candidature actualisés, sont envoyées à toutes les Églises membres de la FLM et aux comités nationaux de la FLM, et sont partagées sur les réseaux et canaux de la FLM. Tous les responsables d'Église sont priés de partager largement ces informations au sein de leur Église et des communautés plus larges, notamment au niveau local.
À ce stade, le lien du portail en ligne des bourses d'études de la FLM n'est partagé qu'avec les Églises membres (direction de l'Église), il ne doit pas être diffusé à grande échelle.
- Août - octobre : processus de présélection dans les Églises. Chaque Église ou comité national de la FLM est censé effectuer une présélection de toutes les candidatures individuelles et collectives par l'intermédiaire de son comité ou conseil interne. À la fin de ce processus, chaque Église sélectionne jusqu'à 7 candidat-e-s (5 pour les bourses ordinaires et 2 pour les bourses à court terme) et leur communique le lien du portail en ligne des bourses de la FLM.
- Août - octobre : soumission des candidatures. Les candidat-e-s doivent remplir le formulaire de candidature en ligne de la FLM et le soumettre avec les documents requis.
- Septembre - octobre : Demande d'examen de chaque candidature à l'Église qui l'avalise. Une fois que la FLM a reçu la candidature, celle-ci est envoyée pour examen à l'Église qui l'avalise, en utilisant le portail de la FLM. La lettre officielle d'approbation de l'Église doit être téléchargée dans le formulaire d'examen.

- 15 octobre : date limite de dépôt des candidatures.
- Octobre - novembre : Processus d'évaluation à Genève. La FLM Genève examine et présélectionne les candidatures.
- Décembre : validation. Les candidat(e)s sont présentés au Comité des bourses de la FLM pour approbation. Le Comité est composé de membres du personnel de la FLM provenant de différents départements et de membres du personnel d'agences en rapport qui soutiennent le programme de bourses d'études. Le Comité prend la décision finale sur le/la candidat-e.
- Janvier (de l'année suivante) : informations. La FLM informe les Églises et les comités nationaux de la FLM des décisions prises par le Comité des bourses de la FLM. Chaque Église est chargée d'informer les candidat(e)s individuels de la suite donnée à leur candidature.
- Janvier - décembre (de l'année suivante) : mise en œuvre du programme de bourses d'études. La mise en œuvre des bourses d'études accordées doit commencer dans un délai d'un an. Pour les candidat(e)s qui sont déjà en formation, la bourse sera activée pour le semestre suivant. Aucune aide financière ne peut être versée rétroactivement pour les années ou semestres universitaires précédents. Chaque Église ou comité national a la charge de communiquer et d'effectuer des rapports et un suivi efficaces avec ses candidat-e-s admis-es et avec la FLM à Genève.

Catégories de bourses d'études

Domaine d'étude:

1. Théologie : Les bourses d'études comprennent les programmes de diplôme, de licence, de master et de doctorat en théologie.
L'objectif des bourses d'études théologiques est de renforcer l'identité théologique et la compréhension de soi des Églises et, grâce à un personnel formé et qualifié, de donner aux Églises les moyens de mener à bien leur mission holistique. Les bourses d'études en théologie visent à préparer la prochaine génération de dirigeants de la communion luthérienne.
2. Diaconie et développement : Les bourses couvrent des programmes de diplôme, de licence, de master et de doctorat dans des domaines d'études axés sur le développement, tels que le soutien psychosocial, le conseil, le travail social, le développement des moyens de subsistance, les études de genre, la sécurité alimentaire, la gestion de l'environnement, la justice climatique, la gestion de projets, les études sur la paix et les conflits, l'éducation et les soins de santé.
Les bourses d'études en diaconie et développement visent à renforcer le travail diaconal des Églises dans divers domaines pour améliorer durablement les moyens de subsistance des communautés locales dans les pays en développement.

Bourses individuelles et collectives

- Bourse individuelle: Seul le/la candidat-e proposé-e est pris-e en charge dans le cadre d'un programme d'études ou de formation. La FLM couvrira les frais de scolarité et autres frais indiqués dans le barème officiel de l'établissement ainsi que les frais liés aux études (nourriture, logement, transport, accès à Internet) en fonction des besoins du/de la candidat-e. Un justificatif des frais liés à l'étude est requis.

- Bourse collective : Un groupe composé de 2 à 10 personnes poursuivant le même domaine et le même niveau de formation ensemble pour des domaines d'engagement similaires ou communs, et à un coût relativement moindre. (Par exemple, un groupe de 5 candidat(e)s d'une Église prépare une licence en soutien psychosocial afin d'aider les communautés ayant subi des crises graves).

Une bourse collective est considérée comme une seule bourse. La FLM couvrira les frais de scolarité et autres frais indiqués dans le barème officiel de l'établissement ainsi que les frais d'études (nourriture, logement, transport, accès à Internet) en fonction des besoins des candidat-e-s, sur justificatif.

Bourses régulières et à court terme

Il existe deux types de bourses selon la durée proposée :

- Bourse d'études ordinaire : La candidature est validée pour 1 à 4 ans d'aide dans le but d'entamer ou de terminer le programme d'études proposé (diplôme, licence, master ou doctorat). Pour tout-e candidat-e ayant déjà entamé son programme d'études, les études doivent encore durer au moins un an et demi au moment de la candidature. Les bourses peuvent être accordées pour un maximum de 4 ans, mais elles sont réévaluées à la fin de chaque année d'étude.
- Bourse d'études à court terme : La candidature est validée pour une formation de courte durée qui peut durer jusqu'à un an. Les bourses d'études à court terme permettent aux travailleurs de l'Église d'acquérir des compétences spécifiques et de les appliquer au travail quotidien immédiat de l'Église et des institutions liées à l'Église. Les bourses à court terme peuvent inclure une formation, un cours en ligne, un atelier, un séminaire ou un projet de recherche lié au leadership et au développement organisationnel, à la gestion de projet, à la sensibilisation aux questions de genre ou la sécurité alimentaire, etc. Leurs filières sont plus diversifiées mais correspondent toujours aux besoins des Églises candidates. Les domaines d'études pour les bourses à court terme sont plus diversifiés mais correspondent toujours aux besoins des Églises candidates. Les candidatures de bourses à court à court terme doivent être faites auprès d'institutions locales, de centres de formation et de cours en ligne d'institutions reconnues.

Critères de sélection

- *Priorités stratégiques et besoins en ressources humaines de l'Église* : Un domaine d'étude et un diplôme proposé doivent répondre aux priorités stratégiques et aux besoins en ressources humaines de l'Église dans les domaines de la théologie et de la diaconie. L'Église doit démontrer de manière convaincante comment la candidature va répondre à un besoin et à des priorités spécifiques et comment la bourse sollicitée profitera à l'Église et aux communautés locales, au-delà de termes très généraux.
- *Position actuelle et future du/de la candidat-e* : Tou-te-s les candidat-e-s doivent être au service de l'Église et/ou de la communauté en tant qu'employé-e-s ou bénévoles. L'Église doit s'engager clairement à engager le/la candidat-e en tant qu'employé ou bénévole dans un domaine lié à la formation proposée après l'achèvement des études/de la formation du/de la candidat-e. Toutes les candidatures doivent être accompagnées d'une description du rôle futur envisagé.
- *Motivation et engagement du/de la candidat-e* : Le/La candidat-e doit démontrer de manière convaincante son engagement, sa capacité et sa motivation pour suivre la formation. Il lui est également demandé de démontrer comment les connaissances et les compétences acquises dans le cadre des études proposées profiteront à l'Église et/ou aux communautés locales, et de faire preuve d'un engagement fort à soutenir l'Église après la fin de ses études et à contribuer à la vie de l'Église et des communautés locales.

- *Lieu d'études* : La FLM encourage les candidat-e-s à étudier dans leur pays ou région d'origine. Si un programme d'études ou de formation est proposé à l'étranger, des raisons valables doivent être indiquées dans le dossier de candidature.
- *Quota de genre et de jeunes* : 40 % au moins des candidat-e-s reçu-e-s seront des femmes ; 20 % au moins seront des jeunes de moins de 30 ans. Pour chaque Église candidate, ces quotas doivent être atteints globalement pour tous les candidat(e)s proposés, ainsi que pour chacun des domaines d'études proposés (théologie et diaconie).
- *Équilibre régional* : La FLM veillera à ce que des candidat-e-s de régions, pays et Églises différents soient soutenu-e-s. Le budget disponible doit être réparti équitablement entre les Églises requérantes.

Remarque à l'intention des particuliers

Toutes les demandes de bourses de la FLM doivent être approuvées et soumises par une Église membre de la FLM ou un comité national. Aucune demande individuelle ne sera prise en considération. Si vous êtes un particulier intéressé par une candidature, veuillez contacter les responsables de votre Église.

Contact

Pasteure Katariina Kiilunen

Responsable du programme pour le renforcement des capacités et le développement des compétences d'encadrement

Mme Duangporn Saussay

Chargé de programme pour le renforcement des capacités et le développement du leadership

Contact par courriel :

scholarships@lutheranworld.org

Documents et liens

- Directives de mise en œuvre des bourses d'études de la FLM DE/ EN / ES / FR
- Guide du portail de bourses d'études de la FLM DE/ EN / ES / FR